

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie

(Domaine : Science de la Société)

Département Economie

(Mention Economie)

Mémoire de fin d'étude pour l'obtention de Diplôme de

Maitrise en Sciences Economiques

Option : DEVELOPPEMENT ET ECONOMIE PUBLIQUE

LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : SONT-ILS CONCILIABLES ?

Par : Monsieur RAVALOHERISOA Tovonirina Eric

Encadreur : Monsieur RAMAROMANANA ANDRIAMAHEFEZAFY Fanomezantsoa
(Maître de conférences)

Promotion : FANDRESENA

Date de dépôt : 30 Janvier 2017

Date de soutenance : 17 janvier 2017

AU : 2015/2016

REMERCIEMENTS

Je ne saurais commencer cette étude sans témoigner ma sincère gratitude envers tous ceux qui m'ont poussé et soutenu dans la réalisation de ce mémoire de maîtrise.

Mes premiers remerciements s'adressent à Dieu, le créateur de la terre, du Ciel et de tout l'univers, de m'avoir donné une bonne santé avec force et courage pour finir à temps ce mémoire de fin d'études.

Je suis profondément redevable à mon encadreur et Chef du Département Economie , Monsieur RAMAROMANANA Andriamahefazafy Fanomezantsoa pour toute l'aide qu'il a portée à mon égard, pour tout le temps qu'il a bien voulu me consacrer et pour ses précieux conseils. Mon encadreur s'est toujours montré positif me concernant et m'a accordé le privilège de sa confiance.

Je remercie ma famille pour le soutien qu'elle m'a octroyé lors de la réalisation de ce mémoire.

J'adresse aussi mes vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation du présent travail de recherche, qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma sincère reconnaissance.

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	iii
LISTES DES ANNEXES	iv
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I: CONCEPT ET ETAT DE L'ART	4
CHAPITRE 1 : Le développement et la croissance	5
I.La question de la croissance	5
II. La question du développement.....	9
CHAPITRE 2: Le développement durable.....	11
I.Origine du développement durable	11
II. Analyse contemporaine et développement durable.....	14
PARTIE II : analyse des positions des pays développés et des pays en voie de développement vis-à-vis du développement durable	20
CHAPITRE 1 : Du développement durable aux conventions sur le climat et la biodiversité	21
I.Les divergences entre pays du Nord et pays du Sud	21
II. Les conventions sur le climat et la biodiversité : la position des différents acteurs dans les débuts des négociations.....	24
CHAPITRE 2 : L'actualité des conventions sur le climat et de la biodiversité	27
I.Vers un renouveau des relations internationales:	27
II. Les nouvelles positions des pays à la suite des conférences internationales COP21 et COP22.....	28
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIES	VI
ANNEXES	VIII

Liste des abréviations

- CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
- CDB : Convention sur la diversité biologique
- CEPAL : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- COP : Conférence des parties
- FAO : Food and Agricultural Organization
- GES : Gaz à effet de serre
- GIEC : Groupe intergouvernemental d'expert sur l'évolution climatique
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
- OGM : Organisme génétiquement modifié
- OMM : Organisation mondiale de la météorologie
- ONG : Organisme non gouvernementale
- PED : Pays en voie de développement
- PNUD : Programme national des Nations Unies sur le Développement
- PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement
- UICN : l'Union international pour la conservation de la nature

Liste des annexes

- ANNEXE 1 : Quelques dates et conférences concernant le développement durable et l'environnement
- ANNEXE 2 : diagramme des 10 pays les plus pollueurs au Monde
- ANNEXE 3 : Classement des 5 premiers pays les plus pollueurs au Monde
- ANNEXE 4 : Cadre de mesure de la croissance verte

INTRODUCTION

La situation dans le monde d'aujourd'hui ne cesse d'évoluer rapidement. La mondialisation, la croissance démographique et industrielle, les pratiques agricoles actuelles, les transports, et l'augmentation perpétuelle de la consommation d'énergie ont entraîné des problèmes d'envergure mondiale tels que les catastrophes naturelles liés aux changements climatiques comme les inondations et les sécheresses ainsi que la dégradation de l'environnement (OMM, 2004). Et ce sont les pays les plus pauvres qui souffrent le plus de cette situation. A notre époque l'extinction des espèces se produit à une vitesse de 100 à 1000 fois supérieure à ce qui a été observé sur les fossiles. Et on constate que chez les vertébrés, un tiers des amphibiens, un quart des mammifères et un oiseau sur huit sont menacés. Les moyens industriels de pêches sont trois fois supérieurs à ce qui serait compatible avec une reproduction des stocks des ressources marines. La disponibilité en eau douce diminue : d'ici à 2025 l'utilisation d'eau devrait augmenter de 50% dans les pays en voie de développement. L'homme est devenu une force géologique qui par ses choix de production et de consommation, modifie son environnement naturel (Catherine Aubertin et al., 2010). Ainsi par ses actions l'homme a créé des dommages environnementaux considérables, sources de problèmes auxquels il doit maintenant faire face s'il veut survivre demain.

Mais allier développement économique et protection de l'environnement n'est pas un travail facile. Jusqu'à un certain point, les deux préoccupations peuvent apparaître antinomiques. D'une part, beaucoup d'activités économiques ont de mauvais impacts environnementaux : elles utilisent des ressources naturelles dans le processus de production et contribuent à réduire le capital naturel (directement par l'utilisation de ressources épuisables, indirectement en cas de surexploitation de ressources renouvelables). D'autre part, les objectifs de protection de l'environnement peuvent avoir un impact négatif sur le développement économique en contraignant les comportements des entreprises et les consommateurs par des réglementations ou des mesures fiscales. Si on réduit le sens du terme développement économique à un sens relativement restrictif, celui de la croissance économique, ce a priori, est certainement réducteur et fait l'impasse sur des indicateurs alternatifs au PIB. Dans les pays les plus pauvres, la croissance économique au sens strict reste toutefois essentielle à l'amélioration des conditions de vie. En outre, sans croissance, et dans n'importe quel pays du monde, l'amélioration du sort des plus défavorisés repose

nécessairement sur des politiques de redistribution potentiellement conflictuelles. Si la croissance ne s'accompagnait pas de problèmes environnementaux, sa désirabilité irait probablement de soi ; et lorsque ces problèmes-ci sont mis entre parenthèses, la croissance reste un objectif prioritaire, comme l'illustre l'essentiel du débat public depuis le début de la crise financière récente. Mais l'introduction de diverses contraintes écologiques strictes met à mal l'idée d'une certaine forme de croissance perpétuelle. (Bertrand Hamaide et al., 2012).

La conciliation de la protection de l'environnement et la croissance est devenue un thème majeur de la réflexion et de l'action. Avec la montée de l'économie de l'environnement (qui trouve ses racines dans l'économie des ressources naturelles) et l'affluence de divers sinistres résultant directement de défaillances ou du fonctionnement même du système de production capitaliste, la question environnementale a été propulsé au centre des intérêts. L'économie de l'environnement indique les moyens pour gérer les rejets, la pollution ou la nuisance entraînée par les activités économiques, et l'économie des ressources s'intéresse à l'extraction des ressources et aux impacts de l'activité sociale économique sur la régénération des ressources naturelles. La protection de l'environnement, selon Laurent Kenigswald (2002), prend la place d'un moyen de croissance donc de développement. Des services environnementaux se sont alors vus propulsés si bien qu'ils sont déjà, ou deviennent, incontournables : approvisionnement en ressources naturelles, régulation climatique, services culturels. Et des services d'appui font progressivement partie intégrante du quotidien. Les ressources naturelles, l'environnement représentent un moyen particulier pour atteindre la croissance. L'écologie est ainsi devenue un concept au cœur de l'économie, et du développement compte tenu de la raréfaction actuelle des biens environnementaux qui induisent la nécessité de leur protection.

Cependant, les opinions divergent quant à la conception de la protection de l'environnement. D'un côté certains théoriciens adoptent cette conception et de l'autre certains s'y opposent. En effet, la protection de l'environnement dans les pays en voie de développement, un luxe pour les pays développés, s'est vue progressivement adoptée par la mise en place de protection des aires protégées, des protocoles pour la biodiversité, et à travers la ratification des conventions internationales, qui sont dictés par les bailleurs de fond traditionnels ; ce qui donne à la protection de l'environnement une place privilégiée dans les politiques de développement mis en place par les gouvernements dans les pays en voie de développement. Or, l'exploitation des ressources naturelles est aussi pour les populations et les entreprises une source de revenu et donc de croissance économique, que certains

précurseurs considèrent comme un préalable pour le développement économique. Il est ainsi intéressant de vérifier si la protection de l'environnement, au nom du développement durable, ne serait-elle pas un obstacle pour la croissance et notamment le développement économique, compte tenu des potentialités qu'offre la nature. Ce qui nous amène à poser la question : les notions développement et protection de l'environnement sont-elles compatibles dans le cas des pays en voie de développement qui sont encore à la recherche du meilleur chemin pour se développer?

Pour mieux répondre à cette problématique posée, l'idée est d'éclairer à travers les opinions et les fils d'idées des différents auteurs les relations que ces deux concepts entretiennent. Pour se faire, cette étude va s'organiser autour de deux grandes parties qui veulent progressivement répondre à la problématique posée. Il convient de présenter dans un premier temps les fondements théoriques consensuels du développement et la croissance et du développement durable. Dans un second temps, nous allons présenter une analyse de position des pays vis-à-vis des différents accords internationaux.

PARTIE I :
CONCEPT ET ETAT
DE L'ART

Chapitre 1 : le développement et la croissance

Après la seconde guerre mondiale, une nouvelle perspective s'est mise en place notamment l'idée d'une croissance infinie. En effet, à cette époque de l'histoire correspond une période de bouleversement économique et sociale unique à plus d'un titre dans l'histoire du capitalisme, par son rythme de croissance inégalé dans toute l'histoire économique des pays développés, un chômage faible et des évolutions sociales importantes. Dans le même temps, on voit apparaître les premiers modèles de croissance économique et on commence à s'interroger sur le développement (Catherine Aubertin et al., 2010). L'objectif est d'atteindre le développement mais un moyen d'y arriver est la croissance économique. L'idée est que la croissance peut exister sans forcément aboutir au développement mais le développement implique qu'il y ait croissance économique. Les menaces d'épuisement des ressources naturelles et les dommages causés par la pollution sont négligés, à l'instant où la production et la consommation de masse se prescrivent comme modèle de société.

I. La question de la croissance

La croissance économique est un concept polysémique. Elle est limitée à des critères uniquement quantitatifs. Pour F. Perroux, la croissance est « *l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels* », et Kuznets ajoute que « *la croissance est essentiellement un phénomène quantitatif. A cet effet, on peut définir la croissance économique d'une nation comme un accroissement durable de la population et du produit par tête* ». Quant à Schumpeter, la croissance est « *un processus de destruction créatrice qui révolutionne incessamment de l'intérieur la structure économique en détruisant continuellement des éléments neufs* ». Le débat théorique relatif à la croissance qui s'est déroulé pendant les Trente Glorieuses a été structuré par une opposition entre économistes keynésiens et néoclassiques.

1. L'ancienne théorie de la croissance

a. Les classiques

Précurseurs de l'économie politique moderne, ces auteurs classiques anglais ont aussi posé les premiers jalons d'une théorie de la croissance. Adam Smith (1776) et David Ricardo (1819) présentent tous deux la croissance économique comme résultant de l'accumulation du capital, c'est-à-dire de la quantité des instruments (« moyens de production produits », selon Smith) à la disposition des travailleurs. L'augmentation de la richesse par tête provient de

celle du capital par tête. Cependant, les classiques partagent une vision plutôt pessimiste du long terme : la croissance est destinée à disparaître progressivement, à s'annuler dans un « état stationnaire » (D. GUELLEC et al., 2003) Le progrès technique a déjà été citée dans la pensée des classiques, notamment par l'intermédiaire de Smith et sa division du travail qui partant de l'exemple de la manufacture d'épingle avance l'idée que la division du travail est une source de gains de productivité. En effet, le gain de productivité s'effectue par l'économie faite sur les temps de changement d'opération par un même individu, et surtout par l'augmentation de l'expertise qui naît de la spécialisation. Mais ce n'est pas seulement la division du travail au sein de l'entreprise qui est invoquée, mais aussi la division du travail entre firmes, liées par le marché, et qui a des conséquences similaires. On peut en tirer que la productivité dépend de l'échelle de l'activité, qui elle-même dépend de la productivité (par le niveau du revenu qui en est issu). On a ainsi un cercle vertueux de croissance, qui annonce certains modèles plus récents de croissance.

b. Les keynésiens

Keynes a connu l'époque de la grande crise des années trente, et il est adepte de l'idée selon laquelle, le système capitaliste est voué à la crise du fait de sa dynamique même. L'Etat doit donc intervenir pour soutenir l'investissement et l'emploi. En plus des politiques de grands travaux Keynes est favorable à l'idée d'une redistribution des richesses qui va dans le sens du maintien de la croissance économique (Catherine Aubertin et al., 2010) En effet, si on augmente les revenus des classes populaires qui ont une propension à consommer supérieur à celle des classes aisées, on crée des débouchés qui vont inciter les capitalistes à investir et à embaucher. C'est à partir de ces réflexions, que les économistes keynésiens, R. Harrod et E. Domar ont élaborés dans les années quarante les premiers modèles de croissance. Les mécanismes invoqués par Keynes concernent le court terme, lequel est défini par le fait que les capacités de production sont fixées. Harrod et Domar prolongent l'analyse, en se posant plus la question de la stabilité de la croissance que celle de ses sources, et ils insistent sur la nécessité d'une intervention de l'Etat pour palier en partie aux problèmes de croissance sur le long terme. Le schéma de ces auteurs renvoi à un rôle déterminant de l'épargne dans le processus de la croissance. Le taux de croissance est alors en relation directe avec la capacité de mobilisation de l'épargne. Harrod et Domar sont très pessimistes quant à la possibilité d'une croissance durable et assurant le plein emploi. Cependant, ils n'attribuent pas cela à des facteurs techniques (rendements d'échelle décroissants), mais aux problèmes de rigidités et de coordination identifiés par Keynes. En particulier, il n'existe pas de lieu où les agents puissent

se communiquer leurs projets d'investissement et coordonner leurs anticipations de demande (D. GUELLEC et al., 2003).

c. Les nouveaux classiques

Dans les années cinquante, une réponse optimiste a été proposée par les théoriciens néoclassiques notamment par l'intermédiaire du modèle de croissance construit par Robert Solow. En 1956, Solow apporte une réponse aux prédictions pessimistes de Harrod. Il construit un modèle qui engendre un déplacement au cours du temps de l'équilibre économique, le niveau d'activité devenant de plus en plus élevé. La succession d'équilibres, qualifiée de sentier de croissance, est de plus stable, c'est-à-dire que si, à un moment donné, pour une raison quelconque, l'économie s'en éloigne, elle y retournera par la suite. Ce modèle selon les termes de Solow, doit être compris comme une « parabole », une « histoire simplifiée à l'extrême » : l'économie y est représentée par une fonction de production macroéconomique qui ne produit qu'un seul bien à l'aide de deux facteurs de productions. (Catherine Aubertin et al., 2010, p21) La règle à suivre est de maintenir la croissance de la productivité marginale du capital au même rythme que les autres variables de l'économie que sont la population et l'offre de travail. Et contrairement à la tradition analytique des classiques, cette nouvelle représentation de la croissance économique ne reconnaît plus l'existence de limites sociales et environnementales à l'accumulation du capital.

2. La nouvelle théorie de la croissance

Deux observations perceptibles viennent introduire des doutes quant à la capacité du modèle traditionnel de croissance de rendre compte de la réalité. Tout d'abord, dans le modèle précédent, les pays les plus pauvres doivent rattraper les plus développés, du fait de l'existence de rendements décroissants du capital. Pourtant, il subsiste aussi de nombreux pays qui sont prisonniers de trappes de pauvreté. Ainsi, le message linéaire et rassurant des théories traditionnelles n'est guère approprié. La deuxième observation porte sur la réduction de la productivité observée depuis les années soixante-dix dans tous les pays de l'OCDE. Face à ces phénomènes, les nouveaux théoriciens portent un nouveau regard sur les procédés qui engendrent la croissance économique. L'apport des modèles de croissance endogène est de fournir des pistes pour résoudre les insuffisances (théorique et empirique) (ROMER, 1986). À partir de Solow, il est considéré ainsi que le progrès technique est à l'origine de la croissance de long terme, mais il ne délivre pas une explication satisfaisante sur l'origine du progrès technique, la technologie y est exogène. Les nouveaux théoriciens ont soulevé cette difficulté en endogénisant le progrès technique.

a. Importance de l' « idée » sur la croissance économique

Les idées sont les bases de la connaissance, et ils sont à l'origine des innovations qui permettent la croissance économique. Les idées nouvelles permettent d'améliorer la capacité de production. Alors qu'il y a quelques siècles on s'éclairait encore à la bougie, les ampoules électriques fournissent aujourd'hui la lumière avec plus d'efficacité. Les idées sont vues comme des entités économiques : non rivales, partiellement exclusives, et cumulatives. Ce sont les changements technologiques qui transforment les procédés de production et font apparaître de nouveaux biens et/ou modifient les moyens de production (machines).

b. Rôle de l'accumulation des connaissances

« *Le moteur de la croissance provient essentiellement de l'accumulation de connaissance* » (ROMER, 1986). L'efficacité technologique de l'économie est en rapport directe avec l'accumulation du capital, soit que les nouvelles techniques s'incorporent aux équipements, soit que le stock de capital mesure approximativement l'apprentissage acquis au cours de la production passé. Pour Romer, l'accumulation des connaissances est un facteur endogène de croissance. Il reprend en partie l'analyse du « Learning by doing » formulée par Arrow en 1962. C'est en produisant qu'une économie accumule spontanément les expériences et donc les connaissances. Plus la croissance est forte, plus l'accumulation d'expérience et de savoir-faire est forte, ce qui favorise la croissance. Le moteur de la croissance provient de l'accumulation des connaissances. La croissance dépend de l'accumulation de connaissances qui est marquée par des rendements croissants et d'externalités positives.

c. Rôle du capital humain

« *L'éducation et la formation professionnelle sont les investissements que les individus rationnels cherchent à optimiser* » (Gary Becker). Dans un article de 1988, R. E Lucas envisage un secteur de production du capital humain générateur d'externalité. L'accumulation de connaissances implantées dans un individu améliore évidemment sa qualification et donc sa productivité. Ainsi, l'accumulation de capital humain garantit la performance économique. L'éducation forme une modalité plus spécifique d'accumulation du capital humain. L'éducation et la formation professionnelle sont des investissements qui vont propulser l'économie selon Lucas. C'est l'investissement en éducation qui accroît l'efficacité du facteur travail dans le processus productif et est également une source d'externalité lorsqu'elle bénéficie aux agents environnants qui ont le même niveau de qualification.

d. Rôle de la recherche-développement

« Plus les efforts en recherches et développement sont importants, plus la croissance est forte » (Schumpeter). La pensée selon laquelle le progrès technique est, le produit d'une activité spécifique de recherche et de développement n'est pas nouveau, mais c'est récemment qu'a été démontré comment l'effort de recherche pourrait hisser le taux de croissance. L'innovation et la recherche et développement est comme une activité spécifique dont le résultat est une augmentation de la variété de biens de consommation (Helpmann et al., 1991), ou de la variété de biens de capital ou encore de la qualité des nouveaux inputs qui se substituent aux anciens.

II. La question du développement

Selon F. Perroux (1961), le développement est « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et durablement son produit global* ». Quant au PNUD(2000), il avance quatre critères qui permettent de mesurer le développement d'un pays : la productivité qui permet d'enclencher un processus d'accumulation ; la justice sociale c'est à dire le partage de la richesse au profit de tous ; la durabilité ou la prise en compte de la génération future ; et enfin le développement doit être engendré par la population elle-même et non par une aide extérieure. La naissance de l'économie du développement intervient après la deuxième guerre mondiale, bien que l'on puisse trouver des fondements plus anciens. Son origine est associée au déclin des empires coloniaux et à la vague d'indépendance des anciennes colonies.

1. Origine de l'économie du développement

Les années 1940 et 1950 voient aussi la constitution d'une économie du développement, dont l'objet est de démontrer l'incapacité des modèles néoclassiques à guider les politiques économiques dans les pays du tiers monde (Catherine Aubertin et al., 2010). La dégradation des termes de l'échange, causé directement par le ralentissement du commerce international après la deuxième guerre mondiale et la grande dépression des années trente, a eu pour effet la remise en question par les économistes latino-américains du mécanisme de l'économie classique avec leurs principes standards de laisser-faire et de spécialisation agricole. C'est dans ce contexte que naît l'approche structuraliste qui voit dans l'industrialisation par substitution d'importations la clé du développement. Le groupe d'économistes latino-américains de la CEPAL (commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), réunis autour de Raúl Prebisch, alors à la tête de la Banque centrale d'Argentine, considèrent

que les économies en développement ont des faiblesses structurelles héritées de leur passé colonial et entretenu par le commerce international. Ainsi les pays qui recherchent le développement devraient s'émanciper de leur dépendance vis-à-vis de la demande étrangère d'exportation primaire comme moteur de croissance et stimuler l'expansion de leur secteur industriel national. Le but est de permettre un rattrapage du retard technique par rapport aux pays développés et d'effectuer un rééquilibrage de l'activité économique au profit des secteurs productifs. Ici, les priorités données au productivisme et aux « industries industrialisantes » font disparaître les préoccupations environnementales.

Simultanément, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les économistes occidentaux sont préoccupés par l'urgence de promouvoir le développement économique dans les régions sous-développées pour favoriser le maintien de la stabilité internationale et contenir l'expansion du communisme. La vision occidentale exprime que tous les pays sont appelés à connaître le même processus de développement économique, indépendamment de cultures, d'histoire et de contexte nationaux fort différents : certains ont une avance, d'autres ont un retard, mais tous empruntent la voie du développement. Le sous-développement est imputé à des facteurs endogènes, tels des institutions inadaptés et un taux d'épargne trop faible en raison du bas revenu.

2. L'extension des théories de développement :

En dépit de leurs divergences, les différents courants de pensées qui traitent l'économie du développement, présentent des traits communs. Ils soulignent la spécificité des pays sous-développés qui connaissent de fortes inégalités et manque d'homogénéité dans leurs facteurs de production et leurs produits, et leurs diverses asymétries en la matière d'échanges internationales ainsi que la domination exagérée du secteur agricole, autant de caractéristiques qui compromettent le recours à la théorie néoclassique pour fonder des stratégies de développement et les recommandations politiques. En effet, la théorie des avantages comparatifs de Ricardo et sa spécialisation primaire a été délaissée au profit la théorie keynésienne et son interventionnisme étatique, considéré comme la première génération des économistes du développement. L'intervention de l'Etat est nécessaire pour moderniser les économies sous-développées et accélérer la croissance économique, accumuler du capital, développer les industries et permettre une mobilisation plus productive du facteur travail. Mais les tendances ont changé vers le milieu des années 1960 avec les vagues d'indépendance et le mirage du développement à crédit (Catherine Aubertin et al., 2010). Les approches keynésiennes n'ont pas donnés les résultats escomptés là où elles étaient

appliquées, tandis qu'à l'inverse, certains pays ont connu une croissance fulgurante que les théories en présence ne permettaient pas d'expliquer. Un nouveau paradigme a vu la naissance avec les auteurs néo-marxistes comme Baran, Arghiri Emmanuel ou encore Samir Amin notamment la théorie de « l'échange inégal ». Cette théorie stipule que le sous-développement est la cause de l'enfermement des pays du tiers monde dans la spécialisation primaire des classiques et la domination des capitalistes. En effet, les pays du Tiers monde ont un état de dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers. Dans ce cas, les classes détentrices du capital, utiliseraient ce dernier pour maintenir leurs dominations et s'opposeraient à toutes tentatives de développement susceptible d'échapper à leur contrôle. Dans cette vision, le développement est loin d'être incorporé à la croissance économique, elle est plutôt assimilée à un processus de changement social et politique radical.

Dans les années 1970, un nouvel aspect du développement sera traité avec notamment la prise en compte de l'aspect social de la croissance, et qui s'est traduit plus tard par l'entrée en scène de la notion développement durable.

Chapitre 2 : Le développement durable

La constatation que la croissance pouvait se réaliser sans forcément entraîner le développement et la prise de conscience sur l'aspect qualitatif du développement, combiné à la préoccupation économique de la rareté des facteurs de production dans le modèle de croissance fondé sur l'utilisation des ressources naturelles épuisables à long terme, ont lancé de nouvelle préoccupation dans le domaine de l'économie du développement.

I. Origine du développement durable

Dans les années 1970, les écarts constatés dans la répartition des richesses, les dégâts dans le domaine de l'environnement, l'enchérissement du pétrole amènent à s'interroger sur les modèles de développement et la poursuite de la croissance. C'est dans ce contexte que le terme « développement durable » va apparaître et se répandre.

1. L'apparition de la considération de l'environnement dans l'économie

Les années 1970, avec les deux chocs pétroliers et la preuve d'une raréfaction d'un nombre croissant de ressources, vont remettre les préoccupations environnementales au goût du jour. Bien évidemment, cela ne signifie nullement qu'aucun économiste néoclassique ne considérerait les problèmes environnementaux avant cette époque. En effet, dès les années 1930, deux personnes ont contribué à créer ce qui sera appelé plus tard l'économie des

ressources naturelles – Hotelling, via l’analyse de l’exploitation des ressources épuisables (Hotelling, 1931) – et l’économie de l’environnement – Pigou, via l’économie du bien-être et l’internalisation des externalités (Pigou, 1920). Cela dit, force est de constater que les problèmes environnementaux et les ressources naturelles ont été éludés jusqu’à ce que les ressources naturelles marchandes (épuisables, mais aussi renouvelables) retrouvent la place qu’elles avaient dans la théorie classique et soient considérées comme un capital spécifique, qualifié par Solow (1991) de capital naturel. C’est donc à partir des années 1970 que l’économie environnementale devient un domaine d’analyse à part entière. C’est également à cette époque que Passet (1979) publie son livre devenu « classique » et qui traite de la réinsertion de l’analyse économique dans une pensée systémique de la biosphère et de la régulation des systèmes complexes. Cela donnera naissance à deux écoles différentes, deux philosophies différentes, que l’on pourrait qualifier d’un côté d’« optimiste » et de l’autre côté, de « pessimiste », qui contribueront toutes deux à des visions différentes et au débat sur le développement soutenable jusqu’à ce jour (Vivien, 2005).

2. Le club de Rome

Regroupés au sein du Club de Rome, un groupe de réflexion international composé d’industriels, de diplomates et de chercheurs, ont publié en 1972 le livre *The Limits to Growth* (Meadows et al, 1972), traduit de manière alarmiste en français par « Halte à la croissance ». Les auteurs de ce document adoptent une vision globale et systémique, et les problèmes qui y sont observés se perçoivent à l’échelle planétaire. Ils y affirment que si les tendances actuelles (économiques et environnementales) se perpétuent, beaucoup de ressources naturelles seront épuisées à moyen terme, ce qui limitera, voire empêchera, toute croissance future (Catherine Aubertin et al., 2010 p.24). En d’autres termes, une croissance exponentielle conduit le système à un effondrement à terme puisqu’un nombre de plus en plus important d’individus interagissent économiquement et environnementalement (en exploitant les ressources dont certaines sont épuisables, et d’autres, renouvelables, mais utilisées au-delà de leur capacité de régénération) dans un monde qui, lui, est fini (Bertrand Hamaide et al., 2012). Dans ce contexte le développement et l’environnement doivent nécessairement être considérés comme un seul et même problème comme l’affirme Meadows dans ses propos : « *Nous avons la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l’environnement mondial et des conséquences tragiques d’une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l’émergence de nouveaux modes de pensée qui*

*conduiront à une révision fondamentale à la fois du comportement des hommes et, par suite, de la structure de la société dans son ensemble ».*¹

Ce rapport a permis une importante prise de conscience et a ouvert un débat qui se poursuit toujours jusqu'à nos jours. Mais il a aussi amorcé un basculement institutionnel, la prise en compte à l'échelle mondiale des questions de croissance et de développement, et l'organisation de discussion et de grandes conférences par les grandes instances internationales pour proposer des modalités d'actions.

3. La conférence de Stockholm

La première conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'homme et son milieu s'est tenue à Stockholm en Juin 1972. Cette conférence dont les questions centrales sont la confrontation entre développement et environnement voit essentiellement l'opposition entre le Nord et le Sud. D'une part, la priorité donnée au développement a été rappelé avec la force par les représentants des pays du tiers monde et d'autre part les pays développés réclament que les pays en voie de développement doivent orienter leurs efforts vers le développement en tenant compte de leurs priorités et de la nécessité de préserver et améliorer l'environnement. Ainsi, le terme d'« écodéveloppement » a été introduit par le secrétaire général, Maurice Strong afin de rapprocher les points de vue qui s'opposent entre le Nord et le Sud. Il part du principe que chaque communauté doit définir par elle-même son propre style de développement en particulier au travers de choix de techniques appropriées, compatible avec son contexte culturel, institutionnel, et écologique. Les trois principales dimensions de l'écodéveloppement sont l'autonomie des décisions, la prise en charge équitable des besoins et la prudence écologique et la nécessité de développement est réaffirmée, mais cet objectif doit de décliner en une pluralité de trajectoire et une diversité d'économie mixte (Catherine Aubertin et al., 2010 p.24). Il s'agissait de promouvoir l'autonomie des Etats, et le commerce international et la coopération devaient être fondée sur des bases égalitaires.

Mais les crises traversées par l'économie capitaliste au cours des années 1980, avec la remise en cause de l'Etat providence dans les pays industrialisés, les échecs des expériences socialistes réels, la crise de la dette dans de nombreux pays en développement et la hausse du prix du pétrole, fait revenir au premier plan la vague libérale. L'économie néoclassique réinvestit alors le champ du développement avec l'établissement du consensus de

¹ Dennis L. Meadows et al, Halte à la croissance ? Enquête sur le club de Rome, Fayard, Paris, 1972, p279, cité dans « LE DEVELOPPEMENT DURABLE, enjeux politiques, économiques et sociaux », Catherine Aubertin et Franck-Dominique Vivien, La documentation française, 2010 p.25

Washington. L'accent est mis sur l'importance des prix transparents, d'une stabilisation de la monnaie et d'une intervention réduite de l'Etat, politiques mis en oeuvre dans le cadre des plans d'ajustement structurel. La spécificité des pays en développement est niée, de même que le caractère particulier du développement par rapport à la croissance (Catherine Aubertin et al., 2010 p.29) A l'idée de diversité des structures vont se substituer l'impératif de tenir en compte la finitude de la biodiversité.

II. Analyse contemporaine et développement durable

La prise de conscience mondiale de l'évolution du capitalisme et des empreintes de celui-ci laisse sur l'écosystème, ont fait jaillir les premiers arguments en faveur de l'environnement et des contraintes que l'économiste doit prendre en compte, en considérant ce dernier comme une ressource rare qui peut disparaître. C'est dans ce contexte, que l'économie environnementale et le développement durable se sont construits les bases au centre des préoccupations internationales.

1. Economie environnementale et développement durable

Le concept de développement durable est apparu dans la terminologie de la politique internationale depuis la Commission « Brundtland » en 1987 et a été propulsé au centre des attentions du monde par l'intermédiaire des sommets mondiaux : sommet de la Terre de Rio au Brésil en 1992 et le sommet sur le développement soutenable de Johannesburg à l'Afrique du Sud en 2002. Il vise à la «satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». La soutenabilité est le maintien d'une capacité constante de la société à produire du bien-être c'est à dire du développement durable. Les besoins des générations futures sont satisfaits par le maintien du stock de capital disponible qui convient de maintenir dans le temps.

En plus des deux branches de l'économie environnementale au sens large que sont l'économie des ressources naturelles et l'économie de l'environnement, et qui appliquent toutes deux les méthodes d'analyse économique néo-classique à des problèmes d'environnement, une troisième branche, l'économie écologique, a vu le jour à la fin des années quatre-vingt. Cette discipline part du principe que l'environnement ne peut qu'être étudié de manière interdisciplinaire entre l'économie et les sciences naturelles (essentiellement l'écologie et la thermodynamique). Le cadre d'analyse dépasse celui de l'économie néo-classique puisque le système économique est maintenant perçu comme faisant partie d'un système plus large, la terre. Cela ne remet pas en cause toute l'économie de

l'environnement et l'économie des ressources naturelles mais seulement sa mise en perspective.

Cela signifie donc que le développement durable peut être analysé – économiquement – de manière plus économique ou plus écologique en fonction de son appartenance à l'une ou l'autre des deux grandes écoles.

2. Débat conceptuel : soutenabilité forte et soutenabilité faible

Les interprétations et recherches économiques qui suivirent donnèrent naissance à deux concepts de soutenabilité : la soutenabilité faible et la soutenabilité forte, qui semblent étroitement liés à d'une part l'économie de l'environnement et des ressources naturelles et d'autre part, l'économie écologique.

a. La soutenabilité faible

Le rapport Brundtland peut être vu comme ayant proposé une définition assez économique, agréant la croissance à la condition que l'on gère efficacement les ressources pour permettre le maintien de la capacité de production, et donc un bien-être (ou un niveau de consommation ou une utilité en vocabulaire économique) au moins équivalent dans le futur. Comme le capital donne la possibilité de générer du bien-être économique par la création de biens et services, la soutenabilité faible exige que le stock de capital ne diminue pas dans le temps. Ce stock de capital comprend à la fois le capital physique, construit (écoles, routes, bâtiments, ...) et le capital naturel, englobant les actifs naturels fournissant des services économiques et écologiques dans le temps. La soutenabilité faible, fréquemment baptisée règle de Hartwick (Hartwick, 1977) ou parfois règle de Solow, grâce aux études de ces deux économistes à ce sujet, formule la possibilité de substitution entre le capital naturel et le capital physique. Le premier peut réduire à condition que le second s'accroisse au moins d'autant afin de maintenir l'agrégat constant ou en croissance. Autrement dit, la diminution de capital naturel par l'utilisation d'une ressource épuisable par exemple, peut être compensée par une augmentation du capital physique de la même valeur, ce qui permettra de garder le stock de capital constant, et qui offre la possibilité de créer dans le futur au moins autant de biens et services.

D'un autre point de vue, la soutenabilité faible présente l'éventualité de maintenir la dotation en capital et de vivre avec le flux de revenus. L'analogie avec un héritage ou un placement bancaire est immédiate : un million d'Euros (assimilé à l'agrégat en capital), placé à cinq pour cent donne un intérêt de cinquante mille Euros par an. Une dépense annuelle

équivalente à ce montant permet de vivre de manière soutenable, avec le flux de revenu, sans entamer le capital et donc sans nuire aux générations futures. Cela dit, quelques problèmes restent en suspens : comment valoriser ce capital naturel, comment valoriser le futur, comment savoir si le bien-être est correctement mesuré par le PIB ? Ces questions seront abordées au point suivant. Par ailleurs, d'aucuns estiment qu'il existe des limites à la substitution entre le capital naturel et physique. C'est dans ce domaine que se situe la différence essentielle entre la soutenabilité faible et la soutenabilité forte.

b. La soutenabilité forte

Si la soutenabilité faible préconise un non décroissance du bien-être, de la consommation ou de l'utilité dans le temps, par l'intermédiaire d'un non décroissance du stock de capital (capital physique et capital naturel), la soutenabilité forte quant à elle, part du principe que le capital naturel détermine le bien-être de l'homme et devient un facteur limitant de la croissance. La soutenabilité forte sollicite donc un non décroissance dans le temps du stock de capital naturel et elle met en relief le caractère écologique de la soutenabilité en contraste avec la dominante économique de la soutenabilité faible (Hamaide et al., 2012). La non décroissance du capital naturel est justifiée, pour les adeptes de la soutenabilité forte, par les limites aux possibilités de substitution entre capital naturel et capital physique et par le risque non négligeable d'irréversibilités et d'incertitude (préconisant alors une politique liée au principe de précaution) en cas d'exploitation intense des ressources naturelles. Le maintien du stock de capital naturel permet de diminuer certains de ses composants si d'autres augmentent de manière proportionnelle. Mais ici encore, comme pour la soutenabilité faible, viennent les problèmes de la mesure (valorisation) d'une réduction d'un composant du capital naturel par rapport à une augmentation d'un autre de ses composants et de la valorisation de ce capital naturel (ou de sa perte) dans le PIB.

D'autre part, les notions écologiques et d'équité étant privilégiées par rapport aux notions économiques, en soutenabilité forte, la thèse de non décroissance du capital naturel global empêche toute pollution nette. Ainsi, toute croissance économique est remise en cause par ce modèle vu que le capital naturel est un input pour la production de biens et services. De même, les générations futures ont autant de valeur que les générations présentes ; le futur n'est donc pas valorisé de manière économique. On rejoint donc ici des propos semblables à ceux défendus il y a plus de trente ans déjà par les chercheurs du Club de Rome.

3. Les questions sur la valorisation

a. Valorisation du futur : actualisation

L'actualisation est un calcul économique qui permet de déterminer la valeur d'un ou plusieurs montants futurs en date d'aujourd'hui. Ce principe économique répandu et conforme aux comportements des agents économiques est en adéquation avec la soutenabilité faible mais pas avec la soutenabilité forte. L'actualisation est par exemple utilisée lorsqu'on compare des coûts à supporter de suite et dont l'investissement va rapporter des bénéfices dans le futur. Afin de savoir si l'investissement est rentable, on compare les données en valeurs actuelles. Le problème qui nous concerne plus particulièrement tient dans la différence d'horizon temporel entre les investissements économiques et écologiques. En effet, si un horizon économique standard se mesure en plusieurs années (5 à 10 généralement), un horizon écologique peut s'étendre sur plusieurs centaines d'années. Par conséquent, le processus d'actualisation présente un biais évident contre le futur pour des problèmes environnementaux de longs termes tels les changements climatiques ou la protection des forêts.

Dans ces circonstances, on peut alors se demander pourquoi il convient néanmoins de procéder à une actualisation. La réponse tient dans la nécessité d'une utilisation efficiente du capital. Les ressources disponibles étant rares, économiquement, il est souhaitable d'investir l'argent public là où cela procure le gain de bien être le plus grand pour la société. Le taux d'actualisation peut néanmoins être révisé dans le cas de problèmes environnementaux sur un très long terme (en fonction, par exemple, du taux de rendement des bons d'Etat à long terme) et il peut même, dans certains cas, spécifiques et rares, avoir une valeur négative (Portney et Weyant, 1999). Les critiques (nombreuses) sur le taux d'actualisation ne sont pas des éléments probants pour réfuter, dans la globalité, cette technique économique de calcul, qui doit néanmoins être adaptée et corrigée en fonction des spécificités de certains problèmes environnementaux.

b. Valorisation des biens environnementaux : le capital naturel

La question qui se pose est, comment évaluer la perte d'une forêt (réduction de capital naturel) si on la compare à l'augmentation de capital physique ou à une activité de reboisement dans un autre endroit (augmentation de capital naturel) ? Pour que les éléments du capital naturel soient commensurables, il faudrait qu'ils soient commercialisés et que le prix du marché reflète leur valeur sociale. Or, de nombreux services échappent aux marchés et doivent donc être monétisés en fonction d'une technique existante. Certains chercheurs

refusent l'idée d'une évaluation des actifs environnementaux. Le but n'est pas ici de déterminer qui a raison (des arguments intéressants existant dans les deux cas) mais, de manière pragmatique, la monnaie est le dénominateur commun le plus simple entre tous les actifs et donc aussi entre les différents actifs environnementaux et elle permet de valoriser les évolutions du stock de capital. D'autres chercheurs mettent en avant la difficulté de monétiser un actif environnemental de manière réaliste. Des techniques de plus en plus développées existent depuis un certain nombre d'années, mais il est évident que les méthodes de calcul ne relèvent pas d'une science exacte et sont donc imparfaites. De plus, certains actifs environnementaux à priori sans valeur peuvent néanmoins en avoir une (Heal, 2000, donne l'exemple d'une variété de riz non commercialisé qui a permis de lutter contre un virus décimant le riz commercialisé récolté en Asie).

c. Valorisation du bien-être et de la croissance économique

Le PIB est une mesure générale de la santé de l'économie et du bien-être de la population, mais il ne comprend pas, entre autres, les services environnementaux. Autrement dit, une mauvaise intégration du capital naturel fausse le bien-être obtenu et la soutenabilité peut donc ne pas être mesurée correctement. On peut distinguer, en général, trois éléments à prendre en compte pour modifier le calcul du PIB et/ou pour obtenir une mesure plus correcte du bien-être social. Premièrement, il semble logique d'intégrer la dépréciation du capital naturel dans le calcul du bien-être puisque la dépréciation du capital physique est comptabilisée (dans le calcul du PIB vers le PIN). Deuxièmement, le PIB ne tient pas compte de la dégradation de l'environnement suite à la production et à la consommation des biens et services. Troisièmement, les dépenses défensives consacrées à la défense ou la restauration de l'environnement sont assimilées à une augmentation du PIB alors qu'elles n'existent que par mesure de protection du capital naturel. Ces différentes remarques laissent penser que le PIB et donc le bien-être social est généralement surestimé. La prise en compte de ces éléments permettrait de mieux déterminer la vraie croissance.

4. *Tendre vers la soutenabilité*

La soutenabilité faible impose à l'objectif économique de maximisation du bien-être dans le temps sous contrainte de maintien du stock de capital. Cela permet de déterminer que certaines pratiques, telles les utilisations intensives de ressources non-renouvelables, une augmentation rapide de la population ou un taux d'actualisation élevé, ne sont pas soutenables. De même, certaines politiques favorisant l'exploitation des ressources, telles le libre accès, et l'existence d'externalités vont également à l'encontre de la soutenabilité.

Les principes classiques venant de l'économie du bien-être ou de l'environnement, tels l'internalisation des externalités, l'établissement, lorsque c'est possible, de droits de propriété et la réduction de certains subsides acquis par les lobbies industriels ; et ceux venant de la gestion des ressources naturelles, tels la gestion des ressources en fonction du rendement maximum soutenable et la nécessité d'un prix pour la ressource, vont dans la bonne direction. Mais cela ne signifie pas que ces corrections sont suffisantes. Encore convient-il de gérer correctement le problème de l'actualisation et des autres valorisations environnementales et les modifications de calcul du PIB. Ces techniques restent bien évidemment économiques. Elles ne prétendent donc pas déterminer ce qui est soutenable ou pas dans sa globalité mais simplement ce qui est soutenable dans la perspective d'une allocation efficiente des ressources rares. En se démarquant d'une analyse économique pure, la soutenabilité forte accepte le principe de maximisation du bien-être dans le temps en imposant la contrainte de maintien du stock de capital naturel et la mise en équivalence des générations actuelles et futures (refusant donc l'idée d'actualisation). Cela ne signifie pas que la correction des déficiences de marché ou le rejet du taux d'actualisation rend les politiques automatiquement soutenables. Encore faut-il que le capital naturel et le PIB soient correctement mesurés. Cela ne signifie pas non plus qu'une politique soutenable au sens fort est économiquement défendable puisque la croissance est alors impossible. Et cela ne signifie pas non plus qu'une politique optimale au niveau économique, après correction des externalités et valorisation correcte des variables environnementales, est nécessairement soutenable – elle peut l'être au sens faible mais ne le sera certainement pas au sens fort.

Partie II : analyse des positions des pays développées et es pays en voie de développement vis-à- vis du développement durable

Chapitre 1 : Du développement durable aux conventions sur le climat et la biodiversité

La coopération intergouvernementale a permis de conclure pour l'essentiel au cours du dernier siècle des milliers de conventions et accords multilatéraux construisant le volet environnement du développement durable. Actuellement, c'est principalement la durabilité traduite en terme de prise en compte de l'environnement qui suscite l'interrogation des économistes, le concept de développement fait, lui, l'objet de beaucoup moins d'attention. On peut même dire que le développement durable a participé à la marginalisation de l'économie du développement au profit de discours plus global qui concerne l'ensemble des pays et des économies, qui se trouvent confrontés aux limites physiques de la biosphère. C'est dans cette perspective que de nombreux économistes s'est peu à peu intéressé au changement climatique, plus encore qu'au développement. En effet, deux accords parmi tant d'autres, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB), se sont vu propulsé sur le devant de la scène et ont été signées lors de la conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui s'est tenu à Rio en 1992 et marque l'avènement de la distorsion entre pays du Nord qui sont inquiet du changement climatique et sur leur impact sur l'environnement et les pays du Sud qui considéraient que le changement climatique était une histoire de gaspillage du Nord qui ne les concernait pas (Catherine Aubertin et al., 2010).

I. Les divergence entre pays du Nord et pays du Sud

Depuis le début des débats sur les questions environnementales, les positions des différents pays, qui ont des niveaux de développement différents, se sont diamétralement opposés, notamment à cause d'une réalité qui est extrême dans la majorité des pays regroupés dans la catégorie des pays dit pays du Sud ou encore pays en voie de développement.

1. Le contexte général

La majorité de la population des pays en voie de développement ou pays du Sud vivent dans une extrême pauvreté et la sous-alimentation. En effet, les principales masses sous alimentées de la planète se trouvent dans les pays pauvres. Lorsqu'on considère les pourcentages de population sous alimentés dans la population totale, c'est en Afrique centrale et orientale que l'on relève les situations les plus dramatiques avec plus du tiers des

populations en situation de sous-alimentation chronique. Mais en chiffre absolus, c'est le continent asiatique qui rassemble les plus importantes cohortes de population sous alimentées, avec un total supérieur à 520 millions. A peu près, 215 millions de personnes sous alimentés se trouvent en Inde, et 135 millions en Chine (Yvette Veyret et al., 2008, p11). Ainsi, malgré l'enchérissement d'une partie limitée de la population de ces pays, les principales concentrations de population sous-alimentée se trouvent dans ces pays qualifiés de pays émergent et à forte croissance économique. Dans ces pays, ce sont surtout les populations rurales, dont les niveaux de vies représentent en moyenne moins du tiers de ceux des populations urbaines qui sont concernés par la sous-nutrition. En général, les trois quart de la population sous alimentées du globe sont des paysans. Dans les années 1990, cette situation s'est, dans certaine mesure, améliorée en Chine, en Asie du Sud-Est, en Amérique Latine, et à moindre degré en Inde. En revanche, elle s'est dégradée au Proche Orient, ainsi qu'en Afrique centrale et orientale (Yvette Veyret et al., 2008). De plus, les pays en voie de développement sont caractérisés par une forte croissance démographique du fait de leur transition démographique inachevée (passage d'un régime démographique à forte natalité et mortalité à un régime démographique à faible natalité et mortalité par l'intermédiaire d'un régime d'expansion élevée de la population). Ainsi, ils représentaient à peu près 1,7 milliard d'habitants en 1950, près de 5 milliards en 2000, et devraient peser entre 8 et 12 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU. La fécondité dans ces pays est forte (plus de 3 enfants par femme en moyenne en 2000), même si elle diminue depuis les années 1960, période du plus fort accroissement démographique (la population augmentait de 2,5 % par an en moyenne). La mortalité y est encore élevée, ce qui explique une espérance de vie à la naissance très faible par rapport aux pays développés (62,9 ans contre 74,9 ans en 2000). Si le taux de mortalité diminue lui aussi, cette tendance pourrait être freinée à moyen terme par l'épidémie du sida, devenue la première cause de mortalité en Afrique et qui devrait provoquer une diminution de la population d'Afrique du Sud dans les années 2025 (P. Deubel, 2008).

En principe, la croissance démographique accroît la pression sur les milieux, au point que les néomalthusiens dénoncent le risque surpeuplement : une population excessive menacerait les ressources disponibles, conduisant à un développement non durable (Yvette Veyret et al., 2008, p19). Un argument que les pays développés reprochent aux pays du Sud. Ainsi, la forte croissance démographique constatée dans les pays en voie de développement est la principale cause de la destruction de l'environnement dans ces pays. En effet,

l'augmentation de la population entraîne l'augmentation des besoins en ressources pour les nourrir. Selon le rapport de la FAO, 70 à 80% de la conversion des forêts en Afrique, environ 70% de la conversion des forêts en Asie subtropicale et plus de 90% de la conversion des forêts en Amérique latine sont dus à l'expansion de l'agriculture (FAO, 2016). De plus l'augmentation de la consommation diminue la disponibilité des ressources renouvelables. Par exemple la disponibilité en eau douce est en train de diminuer, d'ici à 2025 l'utilisation de l'eau devrait augmenter de 50% dans les pays en voie de développement (Catherine Aubertin et al., 2010).

Mais d'autre part, en deux siècles, la concentration de GES a augmenté de 30 %. On a constaté une hausse de 16,4 % d'émission entre 1990 et 2002. Pour la Chine, cette hausse s'élève à 44,5 % durant la même période. Pour les Etats-Unis, dans la période entre 1990 et 2000, les émissions de GES ont augmenté de 17 % alors que l'Union européenne (UE) des 15 les réduisait de - 0,5 %. Avec 2,5 tonnes de CO₂ rejetées par habitant, un chinois pollue près de dix fois moins qu'un Américain (20T). La population américaine qui représente 6 % de la population mondiale consomme 40 % des énergies mondiales. Le mode de développement des pays industriels, de plus en plus copié par les pays émergents, est largement à l'origine des gaspillages et des risques climatiques. Le climat et les aléas naturels qui lui sont liés n'apparaissent plus comme un élément extérieur à l'action de l'homme. Leurs transformations, au-delà des nombreuses controverses scientifiques, résultent en partie des activités humaines, et le climat a des conséquences importantes sur l'environnement et sur l'évolution de ces activités (Philippe Hugon, 2005). Ainsi, les activités industrielles des pays développés ont pour conséquence la pollution de l'environnement qui est à l'origine du réchauffement climatique qui a pour effet de déclenchement de catastrophes, liés à des aléas naturels, plus fréquentes et plus graves. Or, les catastrophes sont source de destruction de vie et des moyens de subsistances, et devient par conséquent, un facteur retardant le développement économique pour les pays les plus vulnérables regroupés dans les pays en voie de développement.

2. L'opposition entre pays en développement et pays développés

Dès la conférence de Stockholm de 1972, les pays en voie de développement sont réticents à l'égard de la dimension écologique du développement durable au nom de leur droit au progrès économique. Ils considèrent qu'ils ont un droit légitime à exploiter les ressources naturelles en fonction des besoins nécessaires à leur croissance, au même titre que les pays du Nord lors de leur révolution industrielle au XX^e siècle. En conséquence, les différentes

tentatives d'imposer des normes environnementales au niveau international sont contrecarrées par le refus des pays en voie de développement de « sacrifier » leur développement, pour réparer les dégâts environnementaux globaux générés par les pays développés depuis deux siècles : ils souhaitent préserver la dimension humaine et sociale du développement durable, mais en reniant la dimension écologique. Du fait du rejet par les pays en développement de la dimension écologique du Développement Durable, les principaux accords internationaux sur l'écologie n'engagent actuellement que les pays développés : protocole de Kyoto de 1997 instituant des quotas d'émission de CO₂ (par ailleurs non ratifié par le Congrès des États-Unis), accord de Bali en 2007 qui relance les accords de Kyoto avec les États-Unis mais sans procédure contraignante pour les pays en voie de développement concernant les émissions de gaz à effet de serre. Mais si la dimension écologique a connu quelques progrès du fait du lobbying de plusieurs pays du Nord (Union européenne en tête), la dimension humaine et sociale du développement durable est souvent oubliée, comme l'illustre le peu de progrès des pays pauvres dans l'amélioration de leur niveau de vie. En conséquence, les pays en voie de développement posent comme préalable à des efforts concernant l'environnement des avancées significatives en termes de développement humain par une redistribution des ressources économiques au niveau international (discours tenu par les grands pays émergents, le Brésil et l'Inde, lors des conférences internationales sur le développement durable) que les pays du Nord se refusent à aborder au-delà de discours d'intentions. Ainsi, lors du sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, les pays en voie de développement (encore réunis en « groupe des 77 ») ont retrouvé une forme d'unité politique sur un dénominateur commun : ils ne veulent envisager leur engagement dans le processus de développement durable qu'à condition que soient renégociées les modalités du commerce international, en particulier les subventions agricoles pratiquées dans les pays du Nord et qui sont considérées comme une concurrence déloyale par les pays en voie de développement (P. Deubel, 2008).

II. Les conventions sur le climat et la biodiversité : la position des différents acteurs dans les débuts des négociations

Le réchauffement climatique et la dégradation à vitesse éclair de la biodiversité ont suscité la mise en œuvre de politiques internationales sur le climat et la biodiversité. Mais les solutions élaborés à l'origine et définis sur des bases scientifiques, comme la réduction des émissions des gaz à effet de serre sur la base d'un équivalent carbone, la protection des écosystème, espèces et gènes, gagnent en complexité au fil des négociations sans cesse élargie à des thématiques nouvelles de plus en plus englobant.

1. La convention sur le climat

Le diagnostic sur les causes et les impacts du changement climatique est pour l'essentiel acquis dès 1990, à la suite de la publication du premier rapport du Groupe intergouvernemental d'expert sur l'évolution climatique (GIEC). La concentration croissante des gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle, liée au mode de consommation énergétique, empêche l'atmosphère de renvoyer vers l'espace l'énergie solaire dans des proportions qui entraînent un réchauffement climatique susceptible de menacer la vie sur Terre. Dès les premières négociations, la question climatique est l'objet d'une lecture tranchée entre, d'un côté, les Etats-Unis, et de l'autre l'Europe et le reste des pays occidentaux (Catherine Aubertin et al., 2010, p49). La majorité des gouvernements, ayant négligé les approches qui remettaient en causes les modes de croissance largement diffusés des années 1970, saisisaient le problème du changement climatique essentiellement en termes de pollution. L'Europe avance, comme solution pour lutter contre le changement climatique, la nécessité de définir un objectif quantifié de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'établissement d'un calendrier pour leur réduction. Les Etats-Unis avaient déjà perçu les enjeux économique de cette proposition et émet des critiques sur les modalités de cette approche. En effet les Etats-Unis critiquaient cette approche comme étant une approche par le haut rigide et inéquitable, ne tenant pas en compte les spécificités nationales et les différences de coûts de mise en œuvre entre les pays (Catherine Aubertin et al., 2010, p59). De ce fait ils préconisaient que la convention devait adopter une approche par le bas qui encourage le développement d'une meilleure information, de stratégies et de plans d'actions nationaux. Dans les années 1990, toujours dans les soucis des coûts économiques, les Etats Unis proposent la mise en œuvre de permis d'émission négociable de manière à diminuer les couts globaux de la réduction des émissions. Cependant, ils sont devenus rapidement neutre sur le sujet lorsqu'ils ont réalisé que le système de permis implique obligatoirement la fixation de plafonnement d'émission.

La convention sur le climat a été ratifiée par 192 Etats qui se sont mis pour objectifs de réduire les émissions des gaz à effet de serre, mais elle ne prévoit aucun engagement pour les pays signataire. Les pays du Sud qui ont été très présents lors des réunions sont arrivés à imposer le principe, qui structure jusqu'à aujourd'hui les négociations, sur la responsabilité historique des pays industrialisés pour les 80% de émissions de gaz à effet de serre cumulées depuis le 18^{ème} siècle. Ce qui explique l'engagement plus généralisé des pays développés dans la réduction que les pays en voie de développement. En 1997, le protocole de Kyoto,

ratifié par 190 Etats, a défini les engagements chiffrés de réduction pour les groupes de pays. Mais cette même année, les sénateurs américains, Robert Byrd et Chuck Hagel, avaient fait voter à l'unanimité une motion affirmant que les Etats Unis ne devaient signer aucun protocole sur le climat qui porterait de sérieuse atteinte à leurs économies sans engagement des pays du Sud (Catherine Aubertin et al., 2010, p60). Ce phénomène marque le retrait des Etats Unis du protocole.

Le protocole de Kyoto a été envisagé comme une première étape pour la maîtrise du réchauffement climatique et les pays qui ont ratifié ce protocole se sont fixés l'objectif de réduire de 5,2% les émissions agrégées en 2012.

2. La convention sur la diversité biologique

L'intérêt économique et les préoccupations sociales autour des ressources génétiques et de la biosécurité est au centre de l'attention mais les solutions à apporter à l'érosion de la biodiversité n'ont pas été acquise dès le début des négociations. Tout aussi rapidement rédigé que la convention sur le climat, la convention sur la diversité biologique porte la marque des grands organismes de protection de la nature comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette Convention, promeut une utilisation soutenable de la biodiversité par l'intermédiaire de la participation des populations autochtones et locale, et le financement de la protection des écosystèmes par l'intermédiaire des revenus tirés des ressources génétiques. Mélangeant les préoccupations financière, écologique et sociale, cette convention est ainsi pionnière en matière de développement durable. A l'inverse de la convention sur le climat, la convention sur la diversité biologique s'affirme dès ses débuts comme un affrontement pour l'accès à l'information génétique entre les pays du Sud qui sont riche en biodiversité et les pays du Nord, riche en technologie. Les ressources génétiques, la plupart issues des forêts tropicales et associés à des savoirs locaux sont devenus un gisement de matière première qui constitue un objet de convoitise pour les industries des pays du Nord ce que les pays du Sud dénoncent le retour de la biopiraterie. En effet, les firmes multinationales veulent s'accaparer le vivant par les droits de propriété intellectuelle et contrôler l'agriculture mondiale en diffusant des organismes génétiquement modifiés.

L'actualité des deux conventions est caractérisée par une sorte de jeu de rôle entre les Etats-Unis et les pays du Sud, où l'Europe tenterait de s'imposer comme médiateur. Les conventions sont passées de la remise en cause du mode de croissance à la recherche du développement soutenable. Ainsi, au-delà des situations de blocages, les thèmes de ces deux

conventions convergent vers les questions d'adaptation et la recherche de mécanismes qui concilieraient la réduction des gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité, le développement économique et le partage équitable des efforts avec les pays du Sud.

Chapitre 2 : L'actualité des conventions sur le climat et de la biodiversité

Depuis les premières négociations de 2008, sur la politique climatique post Kyoto, et tout récemment encore à Copenhague, en 2009, l'Inde et la Chine, et l'ensemble du G77, ont placé la barre très haut pour leurs participation aux efforts d'adaptation et atténuation. Vu le basculement de ces dernières années du classement des pays les plus pollueurs du monde voir (annexe 2), avec notamment la nouvelle place acquise par la Chine, il paraît intéressant de voir l'évolution des relations entre les nations.

I. Vers un renouveau des relations internationales

Au fil des années, avec de l'augmentation des accords entretenus entre les pays dans le cadre de coopération et la mise en œuvre par les différentes institutions internationale de différents conférence pour discuter de l'avenir de l'humanité, la situation des relations internationaux ne cessent d'évoluer.

1. Un nouveau contexte mondial

Les gaz à effet de serre ont longtemps été émis principalement par les pays développés, mais les pays émergents et en développement les ont désormais dépassés. La Chine est ainsi devenue le premier émetteur mondial, avec environ 25% des émissions mondiales, suivie par les États-Unis (un peu moins de 15%), l'Union européenne (environ 10%), l'Inde et la Russie (avec approximativement 5% chacune). Afin que le régime climatique reflète ce nouveau contexte international, la conférence sur le climat de Durban en 2011 a fixé un mandat clair aux 196 parties à la CCNUCC : parvenir en 2015 à l'adoption d'un nouvel accord sur le climat applicable à tous les pays et qui entrera en vigueur en 2020. Pour garantir son universalité, chaque État devait soumettre en 2015 une « contribution » à l'accord. La feuille de route fixée lors de la COP de Varsovie en 2013 a en effet retenu ce terme car il est plus flou et laisse plus de marges de manœuvre que celui d' « engagement » auquel s'opposaient certaines parties (CCNUCC, 2016).

2. Un renouvellement de la prise de conscience

Le rapport Stern sur les implications économiques du changement climatique a estimé en 2006 que les coûts résultant des dommages liés à ce phénomène d'ici 2050 pourraient représenter entre 5 et 20 % du PIB mondial, tandis que ceux que les systèmes économiques devraient supporter pour lutter efficacement contre l'effet de serre n'en représenteraient qu'1%. Dans le même principe, vers la fin de l'année 2014, la Commission mondiale sur l'économie et le climat, présidée par l'ancien président mexicain Felipe Calderon et dont la vice-présidence est assurée par Nicholas Stern, a publié un rapport sur la nouvelle économie climatique (« Une meilleure croissance, un meilleur climat »). Celui-ci met en avant le fait que le potentiel d'innovation est immense et que les quinze prochaines années d'investissement seront donc déterminantes. Alors que des avancées technologiques rapides continueront à changer les entreprises et les modes de vie et qu'un milliard de personnes supplémentaires viendront habiter dans les villes, ces quinze années décideront de l'avenir du système climatique mondial. Dans cette situation, des initiatives sectorielles complémentaires ont vu le jour (par exemple sur l'énergie, les forêts, les transports ou encore l'agriculture) afin de donner une nouvelle dimension à la lutte contre le dérèglement climatique. Elles viennent en soutien aux négociations onusiennes, en étant plus ancrées dans la réalité. Le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général des Nations unies à New York le 23 septembre 2014 a permis de mettre en relief la forte mobilisation des différents acteurs et le souhait de poursuivre et d'amplifier cette dynamique. De nombreuses initiatives sectorielles ont ainsi pu être conçues ou réunies.

II. Les nouvelles positions des pays à la suite des conférences internationales COP21 et COP22

L'entrée en scène des deux grandes puissances mondiale et premières pollueurs mondiale dans les négociations et la recherche de solution sur le problème promet un avenir pour les prochains accords à venir. Cependant, la mise en place d'une autorité capable de faire respecter les engagements de chaque pays, et la mise en place de cadre juridique contraignant reste encore un défi majeur pour la communauté internationale dans les négociations.

1. Un nouvel accord entre les pays du Sud et pays du Nord :

La coopération entre la Chine et les Etats-Unis était espérée, parce qu'elle permet à la Chine de s'affirmer comme un leader responsable dans un monde troublé et à Barack Obama, le président américain, de «verdir» son bilan. A la veille du sommet du G20 que la Chine a accueillie à Hangzhou, la deuxième puissance de la planète, qui en est aussi le principal

pollueur, a ratifié l'accord mondial sur le climat conclu en décembre 2015 à Paris, en conclusion de la COP21. Les Etats-Unis, ont pris la même initiative, dans un geste concerté: Barack Obama et son homologue chinois Xi Jinping ont remis ensemble à Ban Ki-Moon, le secrétaire général de l'ONU, les documents de ratification². Ainsi les conventions confrontées à des blocages auparavant, entrent aujourd'hui dans une nouvelle ère avec l'entrée en scène des deux principaux pollueurs mondiale qui représentent à eux deux 42% de l'émission de CO2 dans le monde. En effet, si à Copenhague aucun des grands pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud ou Russie) n'a accepté des objectifs quantifiés significatifs pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, ces décisions de la Chine et des Etats-Unis marquent un grand pas décisif dans la suite des négociations sur le climat et la relation entre les pays du Nord et les Pays du Sud. Ainsi, les organisations non gouvernementales attendent notamment de la Chine et des Etats-Unis qu'elles stoppent leurs subventions aux énergies fossiles. Les grandes puissances devront même multiplier par 6 leurs objectifs de réduction de CO2 d'ici à 2030 pour permettre de stabiliser la température et de maintenir le réchauffement sous les barres de 2°C, selon l'ONG Climate Transparency.

2. La continuité des accords :

Une « Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et le développement durable » a été adoptée le 17 novembre 2016 par les chefs d'Etat, les gouvernements et les délégations, appelant à un engagement politique des plus fermes afin de lutter contre les changements climatiques. Elle dirige les actions pour parvenir à une forte solidarité avec les pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ; à renforcer et à soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté ; à assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux défis des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture ; à rehausser d'urgence nos ambitions et à renforcer les coopération afin de combler l'écart entre les trajectoires d'émissions actuelles et celles requises pour atteindre les objectifs à long terme de limitation de la température fixés par l'Accord de Paris ; à une augmentation des financements, des flux et de leur accès, conjointement avec une amélioration de la capacité et de la technologie, y compris des pays développés vers les pays en développement.(C. Cassen, 2015). Cependant, les décisions sur les questions agricoles et de sécurité alimentaire, qui forment depuis des années un facteur de blocages, en particulier l'articulation entre l'approche de l'atténuation des émissions de GES et celle de l'adaptation aux impacts du changement climatique, ont été reportées à la COP de

² Parution dans le journal Figaro du 03/09/2016 à 12:54

2017. Ce blocage témoigne de la difficulté d'aborder l'enjeu central du modèle de développement économique et industriel et de ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur les droits humains. Des orientations contradictoires sont en jeu, depuis l'agroécologie et l'agriculture paysanne jusqu'au développement des biotechnologies, OGM, engrais et pesticides. Pourtant la FAO indique qu'entre 35 et 122 millions de personnes supplémentaires pourraient vivre dans la pauvreté d'ici 15 ans particulièrement les paysannes. Les pays du Maghreb sont particulièrement touchés par la diminution des ressources en eau, la dépendance alimentaire aux importations et l'augmentation du prix des aliments, tandis que les besoins sont en forte croissance.

De ce point de vue, la COP 22 n'aura guère été « la COP africaine » espéré, même si un « Sommet Africain de l'Action » s'est assemblée le 16 novembre 2016 en marge de la COP 22. Le continent africain n'émet que 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre alors que 65 % de la population africaine est touchée par les impacts du réchauffement climatique. De plus on s'attend à un doublement de la population du continent à l'horizon 2050. Les mécanismes de financements climatiques ont de nouveau été au cœur des discussions. A la fin de la COP22, plusieurs pays ont annoncé des engagements bilatéraux, assez maigres (moins de 100 millions de dollars), pour abonder les 100 milliards promis depuis 2009 par les pays riches aux pays en développement. Ce Fonds vert pour le climat, mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques lancé en 2011, a annoncé le déblocage de fonds pour de nouveaux plans d'aide (Népal et Libéria). En général, l'insuffisance du budget affecté à l'adaptation au changement climatique reste le principal handicap pour ces accords. Environ 15% des fonds y sont consacrés alors que les pays les plus impactés sont les moins émetteurs. La question des fonds publics (par rapport aux fonds privés) a été discutée. Une augmentation de 54 % des fonds publics a été annoncée en vue de parvenir à 67 milliards de dollars à l'horizon 2020 et la part de l'adaptation devrait passer à 25 %.

3. Les perspectives à venir :

La COP23 en 2017 aura lieu à Bonn en Allemagne, siège du secrétariat de la CCNUCC, sous présidence des Iles Fidji (qui n'ont pas les moyens d'accueillir une conférence climat) et la Pologne s'est proposée pour la COP24. Ce seront donc deux occasions importantes pour l'Europe de pouvoir agir vu que 2016 a été probablement l'année la plus chaude depuis le début des relevés des températures mondiales à partir de 1880. D'après le rapport « Emissions Gap Report 2016 » du Programme des Nations unies pour

l'environnement (PNUE), publié le 3 novembre 2016, « même dans le cas d'une mise en œuvre intégrale des engagements pris à Paris, les émissions prévues d'ici à 2030 entraîneront une hausse des températures mondiales de 2,9 à 3,4 d'ici la fin du siècle en 2030 ». L'ambition de limiter la hausse à 1,5°C implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 70 à 85 % d'ici à 2100. Le 22 novembre 2016, 113 Etats représentant environ 60% des émissions mondiales de gaz à effet de serre avaient ratifié l'Accord de Paris, impliquant de déposer leurs "Contributions déterminées au niveau national" visant à lutter contre le changement climatique, qui figurent sur un registre en ligne. Mais la menace d'un possible retrait de l'Accord de Paris des Etats-Unis, deuxième émetteur de GES dans le monde, ayant désormais à sa tête des responsables climato-sceptiques (avec l'élection de Donald Trump), a plané sur les discussions, d'où la remise en question de la part des Etats du caractère « irréversible » du processus international. Bien que l'article 28 de l'Accord de Paris prévoit un délai de quatre ans pour sortir de l'Accord, un Etat pourrait opter pour se retirer de la Convention climat de 1992, ce qui deviendrait effectif un an plus tard (article 25 de la CCNUCC) et le ferait sortir aussi de fait de l'Accord de Paris. De toute façon, l'Accord de Paris, basée sur le volontariat et la coopération, ne comprend aucun mécanisme de contrôle et encore moins de sanction contraignant.

CONCLUSION

Les décideurs politiques des pays en voie de développement craignent que la gestion durable des ressources naturelles pèsent sur leur développement et notamment à court terme ça peut s'avérer être vérifié. Mais les précurseurs de l'économie verte, un nouveau modèle développé ces dernières années, avancent que le mode de croissance non verte peut certainement mener à la prospérité à court terme, néanmoins le résultat sera différent à long terme(OCDE, 2013). Dans le cadre de cette économie verte, l'OCDE a mis en place des indicateurs qui permettent de vérifier l'impact de la croissance verte et des politiques associés à cette dernière (voir annexe 4) pour constater les progrès réalisées dans les pays qui ont mis cette politique en place et afin d'inciter les autres pays à adopter ce modèle. Le but du modèle de croissance verte est de permettre de concilier l'environnement et le développement, tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs de réduction des rejets de gaz à effet de serre. Mais le nouveau problème qui se pose dans le cas actuel est que les pays ont tendance à se détacher des accords conclus, vis-à-vis du dirigeant politique qui est en place. En effet depuis 25 ans, les États-Unis fixent les contours des politiques climatiques et en limitent l'ambition. C'est à l'occasion du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, dont est issu la Convention des Nations Unies sur le changement climatique, que le président américain Georges Bush père prononça la phrase devenue ensuite célèbre : « Le mode de vie américain n'est pas négociable ». Cette représentation de la puissance américaine, a conduit les États-Unis à refuser de ratifier le premier traité international sur le climat, le protocole de Kyoto, adopté en 1997. Ils en avaient pourtant infléchi le contenu en ajoutant des mécanismes de flexibilité d'où découlent les marchés du carbone, instrument inefficaces et inadaptés et pourtant toujours promus aujourd'hui. Ce refus de toute contrainte internationale sera pour partie à l'origine de l'échec de la conférence de Copenhague en 2009, échec pour lequel les États-Unis et les pays industriels ont une grande responsabilité. Ce blocage récurrent a conduit les concepteurs de l'Accord de Paris à mettre en place un traité basé sur un droit non contraignant qui encourage plutôt qu'il ne contrôle ou sanctionne, des engagements volontaires dissociés des objectifs globaux de réduction d'émissions et sans feuille de route clairement établie, des financements concentrés sur ce qui est jugé rentable au détriment de l'adaptation, et l'implication toujours plus grande d'une multitude de partenaires privés dont les promesses ne sont contrôlées.

Célébré sans limite, le succès politique et diplomatique de l'Accord de Paris l'a été au prix de l'ambition. Si les États se sont mis d'accord pour contenir le réchauffement climatique

en dessous de 2 °C ou d'1,5 °C, l'accord n'exprime aucun engagement qui contraint les émetteurs et aucune feuille de route précise n'est définie pour parvenir à ce résultat. D'hasardeuses propositions y ont été substituées, comme les émissions négatives et la neutralité carbone. Dessinés en fonction des lignes rouges fixées par le Sénat américain qui est peuplé d'élus climato-sceptiques, rien de contraignant, et par la présidence chinoise, rien qui ne remette en cause le développement économique du pays d'ici à 2030, les contours de l'Accord de Paris limitent considérablement les capacités de l'outil dont nous héritons de la COP 21, et plus largement de 25 ans de négociations. Après l'élection de Trump, les États se désengagent et remettent aux marchés et acteurs privés la charge de l'action. Afin de ne pas entacher le récit de la victoire de Paris et ses effets d'entraînement, les premières réactions politiques du gouvernement français à John Kerry en passant par les architectes de l'Accord de Paris visent à dédramatiser les résultats de l'élection américaine, en prétendant que le processus de lutte contre le réchauffement est enclenché partout et que les acteurs économiques ont compris les opportunités d'une économie bas carbone. « En marche », « irréversible » ou encore « irrémédiable » sont les mots tendance de la COP 22 : les marchés, à l'image des firmes transnationales qui appellent Donald Trump à la raison, et les avancées techniques rendraient tout retour en arrière impossible. Après 40 ans de désengagement de la puissance publique en matière économique au profit des transnationales et des marchés financiers, il s'agirait désormais de leur confier notre futur commun, renforçant la globalisation économique à l'origine d'une part importante du réchauffement climatique au détriment des politiques de relocalisation encore plus nécessaires au lendemain de l'élection de Trump.

Transférer la responsabilité de la mise en œuvre de la promesse de Paris aux acteurs non-étatiques est désormais présenté comme « l'assurance-vie » de l'Accord de Paris alors que nous avons au contraire besoin de garanties politiques pour accroître considérablement l'ambition des politiques climatiques locales, régionales, nationales et internationales. Au fond, cette narration revient à celle d'une sorte de fin de l'histoire pour le climat : après l'accord de Paris, universel et universellement célébré, il ne resterait plus qu'à régler les questions techniques, comme si les « solutions » au changement climatique étaient consensuelles et apolitiques, ce qu'elles ne sont pas. Fin de l'histoire et fin de la politique : le marché et la technique doivent pourvoir aux défaillances des États, dans un renversement de logique saisissant ! Autant dire que le processus de négociations interétatiques serait vidé de sa substance et n'aurait alors plus guère de sens.

L'élection de Donald Trump, qui n'est pas seulement celle d'un trublion, délivre un message politique : les États-Unis refusent toute limite à l'extraction et à la combustion des énergies fossiles, ouvrant la voie à un renforcement des forces niant l'urgence et la nécessité d'un abandon programmé et organisé des énergies fossiles. En effet, lors de sa prise de pouvoir Trump a lancé un projet de pipeline qui permet de transférer des gisements de pétrole au large du Canada vers les États-Unis. Il est évident que les États, les villes, les communautés, les mouvements sociaux qui avaient entamé la transition, vont poursuivre leurs alternatives et leurs résistances et même les amplifier si possible, mais nous savons aussi que des réglementations politiques sont nécessaires et urgentes pour assurer la pérennité de ces transitions et transformer profondément les soubassements énergétiques et matériels de cette machine à réchauffer la planète qu'est l'économie mondiale. La main invisible des marchés n'est pas plus verte qu'elle n'est naturellement sociale ou juste. « Il ne s'agit pas seulement de faire de notre mieux, il s'agit de faire ce qui est requis » (Winston Churchill) a répété à plusieurs reprises John Kerry. Face aux menaces d'abandon de toute politique climatique par les États-Unis, nous ne pouvons ignorer les effets boule de neige, tant ces politiques sont partout insuffisantes et fragiles. Au-delà de l'éventuelle sortie des États-Unis de l'Accord de Paris, qui ne pourra être empêchée par quelques arguties juridiques, l'après COP 22 doit-être le moment d'un sursaut politique d'ampleur. Beaucoup peut-être fait :

- la politique énergétique de l'UE (paquet énergie climat 2030 et Union de l'énergie), notoirement insuffisante, n'est pas une fatalité ;
- la poursuite des investissements dans le secteur des énergies fossiles peut être stoppée en organisant une transition garantissant l'emploi et la justice sociale ;
- l'impact de la globalisation économique et financière sur le climat, les sociétés et la démocratie peut-être infléchi en ne ratifiant pas de nouveaux accords (CETA, etc.) et en revoyant les politiques commerciales internationales au nom de l'impératif climatique ;
- l'abandon et la non mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses devraient pouvoir être sanctionnés par le droit international ;

Ainsi, l'aspect non contraignant des accords remet en cause la possibilité de limiter les dégâts climatiques, qui aurait pour effet d'accentuer les écarts de développement entre les pays développés et les pays en développement qui sont très vulnérables. Jusqu'à ce jour, ce sont les pays qui ne représentent qu'une faible part des émetteurs de gaz à effet de serre qui se sentent concernés sur la nécessité de prendre au sérieux le risque qu'entraînerait le mode de

développement actuellement dominant. L'avenir de notre planète dépend des décisions que nous allons prendre demain et des décisions politiques des nouveaux dirigeants qui sont ou seront élus à la tête des grands pays les plus pollueurs. Pourvu que ces dirigeants fassent le bon choix et prennent les bonnes pour assurer un meilleur avenir pour les générations à venir.

Bibliographies

Ouvrage :

- AUBERTIN Catherine et VIVIEN Franck-Dominique, « *LE DEVELOPPEMENT DURABLE, enjeux politiques, économiques et sociaux* », La documentation française, 2010
- DEUBEL Philippe « *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines* », Pearson Education France 2008
- DEVILLE, « *Economie et politiques de l'environnement* », le Harmattan, 2010
- GUELLEC D. et RALLE P. « *Les nouvelles théories de la croissance* ». – 5e éd. – Paris : La Découverte, 2003
- RICARDO D, « *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* », Flammarion, 1993 (1re éd. en 1817).
- VEYRET Yvette et ARNOULD Paul, « *ATLAS DES DEVELOPPEMENTS DURABLES, Un monde inégalitaire, des expériences novatrices, des outils pour l'avenir* », édition autrement 2008, collection Atlas/Monde,

Articles et revues :

- FAGNART Jean-François, HAMAIDE Bertrand, « *Environnement et développement économique : Introduction* », Reflets et perspectives de la vie économique 2012/4 (Tome LI), p. 5-8.
- HAMAIDE Bertrand et al. « *Croissance et environnement : la pensée et les faits* », Reflets et perspectives de la vie économique 2012/4 (Tome LI), p. 9-24
- HARTWICK J.M., « *Intergenerational Equity and the investing of rents from exhaustible resources* », American Economic Review, 1977, vol. 67, n° 5, p. 972-974.
- HUFTY Marc, « *La biodiversité dans les relations Nord/Sud : coopération ou conflit ?* », Revue internationale et stratégique 2005/4 (N°60), p. 149-158.
- HUGON Philippe, « *Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable* », Revue internationale et stratégique 2005/4 (N°60), p. 113-126
- KENIGSWALD Laurent « *Environnement et croissance : un faux dilemme pour les pays en développement* ». In: Economie et statistique, n°258-259, Octobre-Novembre 1992. pp. 69-75
- OMM, « *le climat, L'eau et le développement Durable* », 2004

- ROMER P. (1986), « increasing returns and long run growth », Journal of Political Economy, vol. 94, pp. 1002-1037
- SOLOW R. M., « *La théorie de la croissance et son évolution* », Revue française d'économie. Volume 3 N°2, 1988. pp. 3-27.
- VIVIEN F. D., « *Jalons pour une histoire de la notion de développement durable* », De Boeck Université, Mondes en développement, 2003/1-n° 121 pages 1 à 21

Rapports :

- Rapport de la FAO, 2016
- Rapport de la Banque mondiale sur le développement, 2008
- Rapport du PNUE, 2016

ANNEXE 1 : Quelques dates et conférences concernant le développement durable et l'environnement

1972 : publication du premier rapport du Club de Rome (rapport Meadows) : "Halte à la croissance" qui s'inquiète de l'épuisement des ressources en matières premières. Créé à l'initiative de l'industriel italien Aurelio Peccei, le Club de Rome est un regroupement d'économistes, de scientifiques et de décideurs publics et privés. Association de droit helvétique, il s'est donné pour but l'étude de l'activité de l'humanité envisagée comme un système global à l'échelon mondial pour résoudre les problèmes nationaux.

1980 : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie un document : "Stratégie mondiale de la conservation" où apparaît pour la première fois la notion de développement durable. Fondée en 1948 à Fontainebleau, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique (plus 800 membres dans 125 pays). C'est l'une des rares organisations internationales ouvertes aussi bien aux gouvernements qu'aux ONG

1987 : Le rapport Brundtland "Notre avenir à tous" du nom de la présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement fut discuté lors de la 42ème session de l'ONU.

1992 : La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de Rio de Janeiro (juin 1992) est aussi appelée Sommet de la Terre. Le plan mondial "Action 21" est adopté, il est destiné à être décliné localement en "Agendas 21", des programmes traduisant dans le temps et les faits les principes et visées du développement durable. "Action 21" doit aborder les problèmes urgents d'aujourd'hui et chercher à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au siècle prochain (d'où le nombre 21). Création de la Commission mondiale du développement durable (CDD) en décembre 1992. Elle doit assurer un suivi efficace de la Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED), contrôler et faire le suivi de la mise en oeuvre des accords du Sommet de la Terre tant au niveau local, national, régional qu'international

1997 : La conférence de Kyoto élabore un protocole autour du changement climatique. Les pays développés se donnent comme objectif une réduction de 5,2% des émissions de gaz à effet de serre en 2008-2012 (par rapport au niveau de 1990)

1999 : le Traité d'Amsterdam (mai 99) renforce l'importance de la politique de l'environnement dans l'Union européenne par la prise en compte du principe de développement durable.

2002 : Sommet mondial du développement durable à Johannesburg. Dix ans après le Sommet de Rio, la communauté internationale renouvelle ses engagements et signe un Plan de mise en œuvre du développement durable axé notamment sur la lutte contre la pauvreté, la protection des ressources naturelles, la santé et le cadre institutionnel du développement durable. Le sommet fait également la promotion des partenariats avec tous les acteurs de la société : collectivités locales, entreprises, associations...

2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto, Japon. Le protocole de Kyoto vise à réduire, entre 2008 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % par rapport au niveau de 1990. Signé le 11 décembre 1997 à Kyoto (Japon), ce traité international est entré en vigueur le 16 février 2005 et a été ratifié par 168 pays en 2010. La France l'a ratifié en 2002.

2008: Lancement du programme des Nations unies contre la déforestation et le changement climatique (REDD). La REDD est une initiative internationale ayant pour but de lutter contre la déforestation, la dégradation des forêts et le changement climatique. "REDD" est l'acronyme anglais pour "Reducing emissions from deforestation and forest degradation", en français "Réduire les émissions de CO2 provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts". Le programme est coordonné par l'ONU et s'appuie sur des incitations financières.

2009 : Conférence de Copenhague sur le climat (COP 15), lieu du premier accord réellement mondial mais non contraignant sur la réduction des gaz à effets de serre.

2010 : Conférence de Nagoya, Japon. La conférence de Nagoya a abouti à des résultats concrets : l'adoption d'un plan stratégique de préservation de la biodiversité et d'un protocole additionnel à la Convention sur la diversité biologique ainsi que la création rapide d'un panel intergouvernementale scientifique et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES). Ce dernier vise à éclairer aussi bien les décideurs politiques que le grand public sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques en lien avec sa préservation.

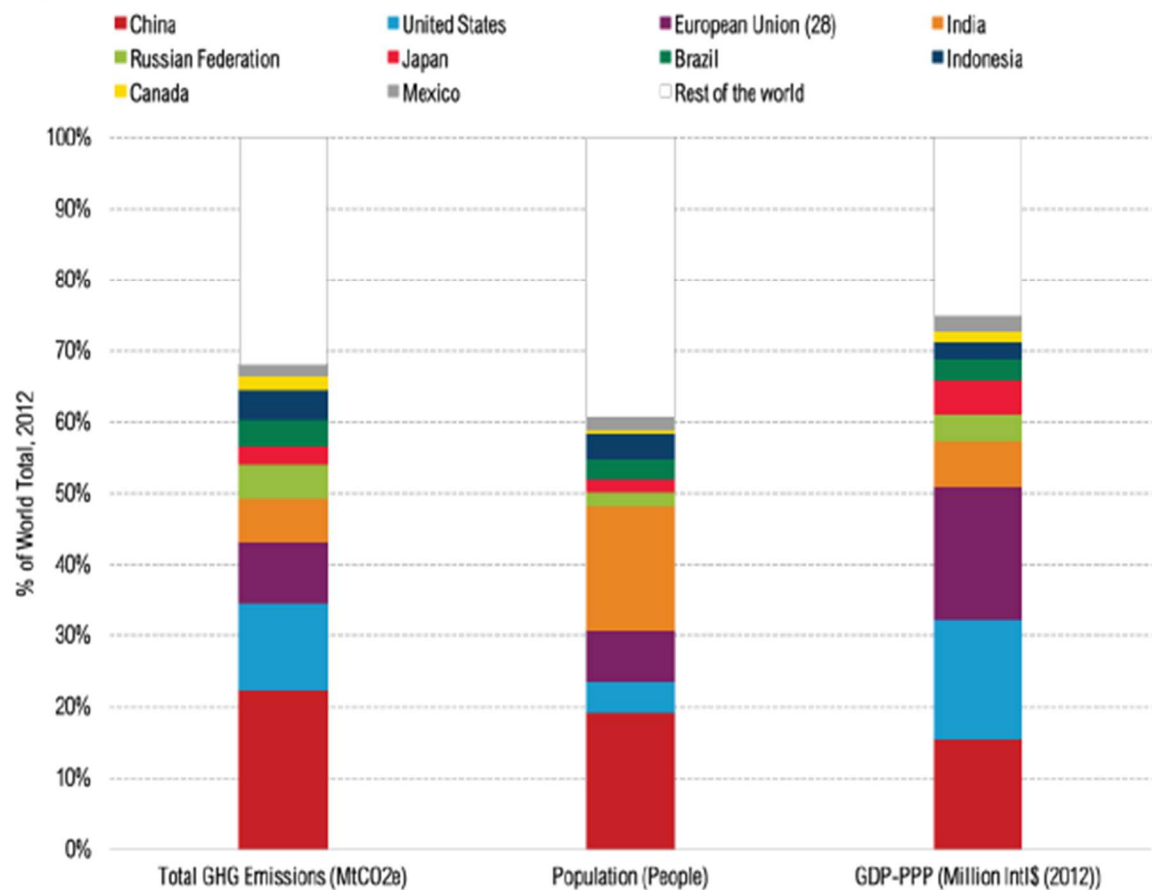
2011 : COP-17 à Durban, Afrique du Sud. La COP-17 entraîne la mise en place d'une aide financière immédiate aux pays en voie de développement afin qu'ils puissent poursuivre le plus rapidement et le plus efficacement possible leur lutte contre le changement climatique.

2012: Conférence des Nations unies sur le développement durable à Rio de Janeiro, Brésil (RIO+20). La conférence doit renouveler l'engagement en faveur du développement durable. Elle évaluera quelles sont les réussites des précédents sommets et fera la liste des lacunes qu'il reste à combler. Les Nations unies ont fixé deux priorités à ces travaux : l'économie verte et l'éradication de la pauvreté d'une part et le cadre institutionnel du développement durable d'autre part.

2015 : Sommet des Nations Unies de 2015 sur le développement durable. L'année 2015 représente une chance historique sans précédent de réunir les pays et les citoyens du monde entier afin qu'ils décident d'emprunter de nouvelles voies pour améliorer la vie des populations, où qu'elles se trouvent. Leurs décisions détermineront les mesures à prendre au niveau mondial pour éliminer la pauvreté, favoriser la prospérité et le bien-être de tous, protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique. Accepté par les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce nouveau programme, intitulé «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030», comporte une déclaration, 17 objectifs de développement durable et 169 cibles.

ANNEXE 2 : diagramme des 10 pays les plus pollueurs au Monde

Top 10 Emitters in 2012



<http://ow.ly/1dCz300nYxx>

 WORLD RESOURCES INSTITUTE

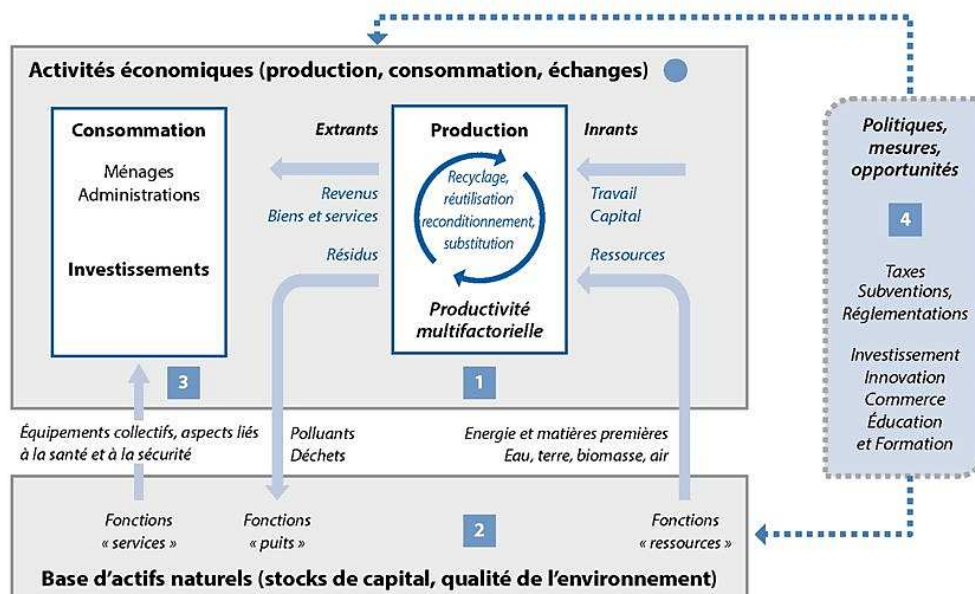
ANNEXE 3 : Classement des 5 premiers pays les plus pollueurs au Monde

Pays	Millions de tonnes équivalent CO2 (Teq CO2)	
1	Chine	10.975
2	Etats-Unis	6.234
3	Union européenne (28)	4.399
4	Inde	3.013
5	Russie	2.322

Source : Auteur selon donnée OCDE

ANNEXE 4 : Cadre de mesure de la croissance verte

Graphique 5.1. Cadre de mesure de la croissance verte



- 1 Indicateurs de suivi de la productivité de l'environnement et des ressources
- 2 Indicateurs de suivi de la base d'actifs naturels
- 3 Indicateurs de suivi de la qualité environnementale de la vie
- 4 Indicateurs de suivi des opportunités économiques et des réponses apportées
- Contexte socio-économique et caractéristiques de la croissance

1	Productivité de l'environnement et des ressources de l'économie	- Productivité carbone et énergie - Productivité des ressources : matières, nutriments, eau - Productivité multifactorielle
2	Base d'actifs naturels	- Stocks renouvelables : eau, forêts, poisson - Stocks non renouvelables : ressources minérales - Biodiversité et écosystèmes
3	Dimension environnementale de la qualité de la vie	- Salubrité et risques environnementaux - Services et aménités environnementaux
4	Opportunités économiques et réponses apportées	- Technologie et innovation - Biens et services environnementaux - Flux financiers internationaux - Prix et transferts - Compétences et formation - Réglementations et méthodes de gestion
	Contexte socio-économique et caractéristiques de la croissance	- Croissance et structure économiques - Productivité et commerce - Marchés du travail, éducation et revenus - Caractéristiques sociodémographiques

Source : OCDE (2011b), *Vers une croissance verte : Suivre les progrès – Les indicateurs de l'OCDE*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, OCDE, Paris.

Table des matières :

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	iii
LISTES DES ANNEXES	iv
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I: CONCEPT ET ETAT DE L'ART	4
CHAPITRE 1 : Le développement et la croissance.....	5
I. La question de la croissance	5
1. L'ancienne théorie de la croissance	5
a. Les classiques	5
b. Les keynésiens	6
c. Les nouveaux classiques	7
2. La nouvelle théorie de la croissance.....	7
a. Importance de l' « idée » sur la croissance économique.....	8
b. Rôle de l'accumulation des connaissances	8
c. Rôle du capital humain.....	8
d. Rôle de la recherche-développement	9
II. La question du développement.....	9
1. Origine de l'économie du développement	9
2. L'extension des théories de développement	10
CHAPITRE 2: Le développement durable	11
I.Origine du développement durable	11
1. L'apparition de la considération de l'environnement dans l'économie	11
2. Le club de Rome	12
3. La conférence de Stockholm	13
II. Analyse contemporaine et développement durable.....	14
1. Economie environnementale et développement durable.....	14
2. Débat conceptuel : soutenabilité forte et soutenabilité faible.....	15
a. La soutenabilité faible	15
b. La soutenabilité forte.....	16
3. Les questions sur la valorisation	17
a. Valorisation du futur : actualisation	17
b. Valorisation des biens environnementaux : le capital naturel.....	17
c. Valorisation du bien-être et de la croissance économique	18
4. Tendre vers la soutenabilité.....	18

PARTIE II : analyse des positions des pays développées et es pays en voie de développement vis-à-vis du développement durable	20
CHAPITRE 1 : Du développement durable aux conventions sur le climat et la biodiversité	21
I.Les divergences entre pays du Nord et pays du Sud	21
1. Le contexte général	21
2. L’opposition entre pays en développement et pays développés	23
II. Les conventions sur le climat et la biodiversité : la position des différents acteurs dans les débuts des négociations.....	24
1. La convention sur le climat	24
2. La convention sur la diversité biologique	26
CHAPITRE 2 : L’actualité des conventions sur le climat et de la biodiversité	27
I.Vers un renouveau des relations internationales:	27
1. Un nouveau contexte mondial	27
2. Un renouvellement de la prise de conscience	28
II. Les nouvelles positions des pays à la suite des conférences internationaux COP21 et COP22.....	28
1. Un nouvel accord entre les pays du Sud et pays du Nord	28
2. La continuité des accords	29
3. Les perspectives à venir	30
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIES	IV
ANNEXES	VIII

Auteur : RAVALOHERISOA Tovonirina Eric

Titre : Le développement et la protection de l'environnement sont-ils conciliable ?

Nombre de pages : 35

Annexes : 4

Contacts : toravaloherisoa@gmail.com / 033 61 08075

Résumé

Les préoccupations de la protection de l'environnement remontent à bien loin, pourtant il a fallu la récession des années 80 pour que la science économique l'inclue dans ses objets d'étude. Ce mémoire se propose alors de mettre en relief le lien entre croissance et environnement, ainsi que l'aspect que ces deux préoccupations ont pris dans le domaine international. Les idées divergent à ce propos, certains stipulent qu'il faut protéger l'environnement et stopper la croissance. D'autre affirme qu'il ne faut pas tenir compte de la contrainte environnementale. La question qui se pose est que peut-on concilier développement et environnement ? A travers une grille de lecture, ce mémoire fait une analyse de position des différents pays vis-à-vis de la protection de l'environnement dans le contexte de l'accentuation des problèmes climatiques d'aujourd'hui liée à l'émission des gaz à effet de serre qui est à la source de la dégradation environnementale et les pressions que montre les modes de croissances sur l'écosystème, les conférences internationales se préoccupant de la biodiversité et des changements climatiques se sont multipliés. L'aspect contraignant des accords remet en cause l'atteinte des objectifs de stabilisation de la température et accentue les risques pour les pays les plus vulnérables comme les PED.

Mots clés : développement, soutenabilité, écologie, changement climatique, effet de serre, vulnérabilités des PED

Encadreur : Monsieur RAMAROMANANA Andriamahefazafy Fanomezantsoa

Maitre de conférences.